

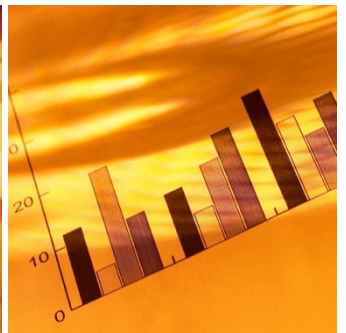
Ce que nous savons et ne savons pas au sujet de l'évaluation du risque que présentent les délinquants d'origine autochtone

Par Leticia Gutierrez
L. Maaike Helmus
R. Karl Hanson

RAPPORT DE RECHERCHE : 2017-R009

DIVISION DE LA RECHERCHE

www.securitepublique.gc.ca



BÂTIR UN **CANADA SÉCURITAIRE ET RÉILIENT**



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada 

Sommaire

La surreprésentation des délinquants autochtones au sein du système de justice pénale canadien fait ressortir la nécessité de mener des recherches sur l'applicabilité de l'évaluation du risque à ce groupe. La plupart des décisions prises tout au long de la progression d'un délinquant au sein du système de justice pénale étant orientées par les résultats de l'évaluation du risque, ces évaluations se doivent d'être structurées, objectives, fiables et transparentes. Il est en outre impératif qu'elles soient validées empiriquement afin que leur utilisation auprès d'une population de délinquants variée puisse être défendue. Les méta-analyses et les études fondées sur de vastes échantillons ont démontré que les principaux facteurs de risque et les échelles d'évaluation du risque couramment utilisées arrivent effectivement à prédire la récidive chez les délinquants autochtones, mais que leur validité prédictive est moindre comparativement aux délinquants non autochtones. Vu les conséquences de l'évaluation du risque pour les délinquants et les affaires de sécurité publique, les raisons expliquant ces écarts de validité demeurent un sujet de recherche important. Malgré le manque de données probantes, les recherches disponibles appuient l'utilisation d'outils d'évaluation du risque structurés ayant été validés empiriquement auprès des délinquants d'origine autochtone, jusqu'à ce que de plus amples recherches permettent de mieux comprendre les écarts au chapitre de la validité prédictive.

Note de l'auteur

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada. Prière d'acheminer toute correspondance à propos du présent rapport à l'adresse suivante :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Courriel : PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Remerciements

Nous remercions Andrew Haag, Ph. D., et l'Université de l'Alberta d'avoir organisé le webinaire sur lequel repose le présent article.

Renseignements sur le produit

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2017

N° PS113-1/2017-9F-PDF au catalogue
ISBN 978-0-660-08629-3

Table des Matières

Introduction	3
L'évaluation du risque : Quel est son but et pourquoi est-elle importante?	3
Devrions-nous nous attendre à ce que les échelles d'évaluation du risque aient un rendement différent chez les délinquants autochtones et non autochtones?	5
Recherche sur l'évaluation du risque que présentent les délinquants autochtones...	6
Explications possibles des écarts dans les constatations	9
Conclusions et recommandations	10
Références.....	12

Introduction

L'applicabilité des outils d'évaluation du risque couramment utilisés aux délinquants autochtones fait l'objet d'un débat considérable au sein du système de justice canadien depuis plusieurs dizaines d'années. Certains praticiens et universitaires soutiennent que l'évaluation inappropriée du risque que présentent les délinquants autochtones contribue encore davantage à la surreprésentation de cette population au sein du système de justice pénale (Laprairie, 1997; Martel, Brassard et Jaccoud, 2011). À titre d'exemple, au Canada, les Autochtones représentent 21 % de la population de détenus sous responsabilité fédérale¹ (Sécurité publique Canada, 2015), mais seulement 4,3 % de la population adulte du pays (Statistique Canada, 2013). Comparativement aux délinquants non autochtones, les délinquants autochtones sont plus susceptibles d'être incarcérés pour des infractions violentes (Trevethan, Moore et Rastin, 2002), d'être placés en isolement préventif (Helmus, 2015), d'être incarcérés dans un établissement à sécurité maximale (Sécurité publique Canada, 2015), d'être libérés après avoir purgé une plus grande partie de leur peine (Sécurité publique Canada, 2015) et de voir leur liberté conditionnelle révoquée (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2014). Malgré les tentatives du gouvernement et de la Cour suprême pour remédier à cette surreprésentation (p.ex., *Code criminel* § 718.2e); *R. c. Gladue*, 1999), celle-ci a en fait augmenté depuis la fin des années 90 (Sécurité publique Canada, 2015). Étant donné le rôle important joué par l'évaluation du risque dans l'orientation de la gestion et du traitement des délinquants au sein du système de justice pénale, nous avons la responsabilité d'examiner l'applicabilité de ces évaluations à un groupe surreprésenté dans notre système.

Le présent article a pour objet de discuter de l'applicabilité des échelles structurées d'évaluation du risque aux délinquants autochtones. Cette discussion comprend un bref survol de l'évaluation du risque et des raisons pouvant expliquer pourquoi nous pouvons ou non nous attendre à ce que les échelles d'évaluation du risque offrent un rendement différent auprès des délinquants autochtones. Nous examinons ensuite la recherche portant sur l'applicabilité des échelles d'évaluation du risque aux délinquants autochtones, en mettant l'accent sur les études fondées sur de vastes échantillons, de même que sur les examens méta-analytiques des délinquants en général et des délinquants sexuels. Notre couverture de la recherche se veut indicative et non exhaustive. Par ailleurs, même si nous utilisons les Autochtones comme sous-groupe dans le présent article, il importe de reconnaître la diversité des cultures autochtones au sein de la population en général ainsi que les histoires variées de chaque groupe (Premières Nations, Métis et Inuits). Par exemple, le Canada compte environ 617 collectivités des Premières Nations, représentant 50 nations distinctes et plus de 50 langues autochtones (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2015). L'hétérogénéité des cultures autochtones mérite d'être reconnue même si toute discussion à son sujet et sur ce qu'elle implique pour l'évaluation du risque dépasse la portée du présent article.

L'évaluation du risque : Quel est son but et pourquoi est-elle importante?

La plupart des décisions prises tout au long de la progression d'un délinquant au sein du système de justice pénale, notamment la détermination de la peine, l'établissement de la cote de sécurité, les décisions relatives à la libération conditionnelle, les besoins en matière de traitement ainsi que les conditions et l'intensité de la surveillance, reposent sur l'évaluation du risque. Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de l'évaluation du risque, avec l'élaboration de

¹ Au Canada, les détenus sous responsabilité fédérale sont ceux purgeant une peine d'incarcération d'au moins deux ans.

douzaines d'échelles qui peuvent prédire la récidive à des niveaux modérés ou élevés de validité (Hanson, 2005; Singh et al., 2014). La recherche a démontré que les outils structurés d'évaluation du risque offrent un rendement supérieur aux approches non structurées (Ægisdóttir et al., 2006; Dawes, Faust et Meehl, 1989; Grove, Zald, Lebow, Snitz et Nelson, 2000; Hanson et Morton-Bourgon, 2009). Vu les conséquences de l'évaluation du risque pour les délinquants, de même que ses répercussions sur la sécurité publique, ces évaluations se doivent d'être objectives, transparentes, fiables et fondées sur la recherche empirique.

Comme le souligne une décision judiciaire récente (*Ewert v. Canada*, 2015), il est particulièrement important que les outils d'évaluation du risque soient validés empiriquement afin que leur utilisation puisse être défendue. Le soutien empirique permet d'appliquer les connaissances cumulatives au sujet des facteurs (liés à la récidive) au délinquant individuel, de manière à évaluer la probabilité qu'il récidive. Cependant, la bonne application de ces connaissances cumulatives suppose que les délinquants évalués ne sont pas significativement différents (de façons pertinentes pour le risque) de ceux visés par la recherche de développement et de validation. Il va sans dire qu'aucun délinquant n'est pareil en tous points à un autre, mais les différences entre eux ne revêtent de l'importance que dans la mesure où elles influencent la validité prédictive de l'échelle d'évaluation du risque.

Pour comprendre la validité des échelles d'évaluation du risque, il faut d'abord comprendre ce que ces échelles sont censées évaluer (c.-à-d. leur but). Il est important de noter que les outils d'évaluation du risque sont des échelles critérielles, par opposition à des échelles normatives. La plupart des échelles utilisées en psychologie sont normatives, car elles tentent d'évaluer les diverses quantités d'un concept précis affichées par des personnes (p. ex., Aiken, 1985). Citons en exemple les tests d'intelligence, de capacité ou de personnalité. En revanche, les échelles critérielles (p. ex., les échelles d'évaluation du risque que présentent les délinquants) visent expressément à prédire un résultat d'intérêt. Les échelles normatives et critérielles sont significativement différentes, certains éléments de la fiabilité et de la validité des tests ne s'appliquant pas aux échelles critérielles (p. ex., la cohérence interne; Aiken, 1985). Dans les échelles normatives, la fiabilité (p. ex., corrélations élément-total élevées) augmente lorsque de multiples éléments évaluent le même concept. Pour ce faire, on peut saturer l'échelle d'éléments semblables ayant un libellé différent ou une cotation inversée. L'abondance d'éléments mesurant des concepts semblables se prête également bien aux analyses de la structure factorielle qui sous-tend les échelles normatives (p. ex., pour organiser les schémas des relations entre les éléments dans des facteurs distincts mesurés par l'échelle; Aiken, 1985).

Pour leur part, les échelles critérielles sont souvent établies de manière athéorique, et leur principal objectif consiste à prédire le résultat (Joint Committee on Standards for Educational and Psychological Testing, 2014, p. 96). Par conséquent, il n'est peut-être pas souhaitable de mesurer un seul concept ou d'inclure plusieurs éléments évaluant le même concept. Étant donné les limites pratiques dans l'utilisation appliquée de ce type d'outil, l'échelle critérielle optimale comprendrait le plus petit nombre d'éléments mesurant les concepts les plus distincts possible, de sorte que la validité et l'efficacité soient tous deux maximisées, ce qui contribuerait à réduire la cohérence interne. Les corrélations élément-total élevées indiquent une fiabilité accrue dans une échelle normative, mais peuvent indiquer une redondance dans une échelle critérielle. De même, il n'est peut-être pas souhaitable d'explorer la structure factorielle d'une échelle d'évaluation du risque, car les éléments mesurant un facteur seraient rarement suffisants pour permettre des analyses factorielles fiables (Babchishin, 2013; Brouillette-Alarie, Babchishin, Hanson et Helmus, 2015).

Puisque les échelles d'évaluation du risque visent à maximiser la validité prédictive, il est important de faire la distinction entre deux types de validité prédictive : la discrimination et l'étalonnage. La discrimination

désigne la capacité d'une échelle à distinguer les récidivistes des non-récidivistes. Elle évalue la mesure dans laquelle une cote de risque élevée correspond à un niveau élevé de récidive (peu importe le taux de récidive réel), ce qui signifie que l'échelle est capable de classer efficacement les délinquants selon leur risque relatif de récidive. L'étalonnage, en revanche, met l'accent sur la validité des taux de récidive prédits. En d'autres mots, si une échelle prédit que 20 % des délinquants ayant obtenu un score particulier récidiveront, l'étalonnage examine si 20 % des délinquants ayant obtenu ce score récidivent au sein de nouveaux échantillons (ou parmi des sous-groupes). La discrimination peut être examinée pour n'importe quel type d'échelle structurée d'évaluation du risque² (p. ex., jugement professionnel structuré ou échelle actuarielle), tandis que l'étalonnage ne peut être examiné que pour les échelles actuarielles, celles-ci étant la seule méthode à inclure des estimations de la probabilité de récidive fondées sur la recherche empirique.

Devrions-nous nous attendre à ce que les échelles d'évaluation du risque aient un rendement différent chez les délinquants autochtones et non autochtones?

La littérature relative aux délinquants autochtones établit clairement la tendance de ces derniers à obtenir des scores considérablement plus élevés que les délinquants non autochtones pour la plupart des facteurs de risque. En moyenne, les délinquants autochtones sont plus jeunes (Babchishin, Blais et Helmus, 2012; Statistique Canada, 2006); ils ont des antécédents criminels plus longs, surtout parce qu'ils entament leur carrière criminelle à un plus jeune âge (Babchishin et al., 2012; Dell et Boe, 2000; Holsinger, Lowenkamp et Latessa, 2003; Shepherd, Adams, McEntyre et Walker, 2014); et ils ont connu une enfance plus négative (Ellerby et MacPherson, 2002; Johnston, 1997; Trevethan, Auger, Moore, MacDonald et Sinclair, 2001). À l'âge adulte, les délinquants autochtones obtiennent des scores plus élevés en ce qui a trait aux problèmes familiaux ou conjugaux (Shepherd et al., 2014; Trevethan et al., 2002), aux problèmes à l'école ou au travail ainsi qu'à la toxicomanie (Ellerby et MacPherson, 2002; Shepherd et al., 2014). Il est également établi que les délinquants sexuels autochtones obtiennent des scores significativement plus élevés en ce qui concerne l'absence d'empathie à l'égard d'autrui, l'impulsivité, les faibles aptitudes cognitives pour la résolution de problèmes et les problèmes de coopération dans le cadre de la surveillance (Helmus, Babchishin et Blais, 2012), sans compter qu'ils étaient plus susceptibles de consommer des substances durant la perpétration de l'infraction (Ellerby et MacPherson, 2002; Nahanee, 1996; Rastin et Johnson, 2002; Rojas et Gretton, 2007). En revanche, les délinquants sexuels autochtones peuvent afficher des niveaux de déviance sexuelle similaires ou inférieurs aux délinquants sexuels non autochtones (Babchishin et al., 2012; Ellerby et MacPherson, 2002; Helmus et al., 2012).

Enfin, il est établi que les délinquants autochtones affichent des taux de récidive plus élevés que les délinquants non autochtones (Gutierrez, Wilson, Ruge et Bonta, 2013; Sioui et Thibault, 2002). En effet, parmi les délinquants sexuels, ce sont les délinquants autochtones qui affichent les plus hauts taux de récidive sexuelle (Rastin et Johnson, 2002; Rojas et Gretton, 2007; Williams, Vallée et Staubli, 1997), de récidive violente (Rojas et Gretton, 2007) et de récidive générale (Rastin et Johnson, 2002; Rojas et Gretton, 2007).

² Les échelles actuarielles d'évaluation du risque se composent d'éléments fondés sur la recherche empirique cotés en fonction de règles de codage explicites. Les scores totaux sont calculés mécaniquement à partir des éléments, et des estimations de la probabilité de récidive peuvent être associées à chacun des scores. Pour leur part, les échelles de jugement professionnel structuré comportent des éléments fondés sur la recherche, la théorie ou la pratique clinique. Les éléments sont cotés à l'aide de règles de codage, mais c'est à l'évaluateur que revient la tâche d'effectuer l'évaluation globale du risque (p. ex., faible, modéré, élevé).

Il importe cependant de noter que ce n'est pas parce que les délinquants autochtones présentent un risque plus élevé que les délinquants non autochtones, que les facteurs de risque (ou les échelles) vont prédire la récurrence différemment chez les délinquants autochtones. Même si les cotes de risque élevées chez les délinquants autochtones devraient conduire à l'accroissement des ressources (p. ex., le traitement) consacrées à ce groupe, elles ne constituent pas en elles-mêmes une forme de partialité des tests (Warne, Yoon et Price, 2014). Lorsqu'il s'agit de déterminer si les échelles d'évaluation du risque conviennent aux délinquants autochtones, la principale question est de savoir si la validité prédictive de l'échelle (discrimination et étalonnage) diffère entre les délinquants autochtones et non autochtones. Au lieu de la stabilité de la solution factorielle, les outils de prédiction devraient se concentrer sur la validité des équations de régression (ou des statistiques comparables liées à la discrimination) établissant le lien entre les scores et les taux de récurrence (Reynolds, 2000). Par ailleurs, il importe d'examiner les conséquences négatives que toute différence observée pourrait avoir sur les groupes déjà désavantagés. Il est certain que la surreprésentation des délinquants autochtones et la présence accrue de facteurs de risque chez ce sous-groupe justifient d'approfondir les recherches à ce sujet.

Recherche sur l'évaluation du risque que présentent les délinquants autochtones

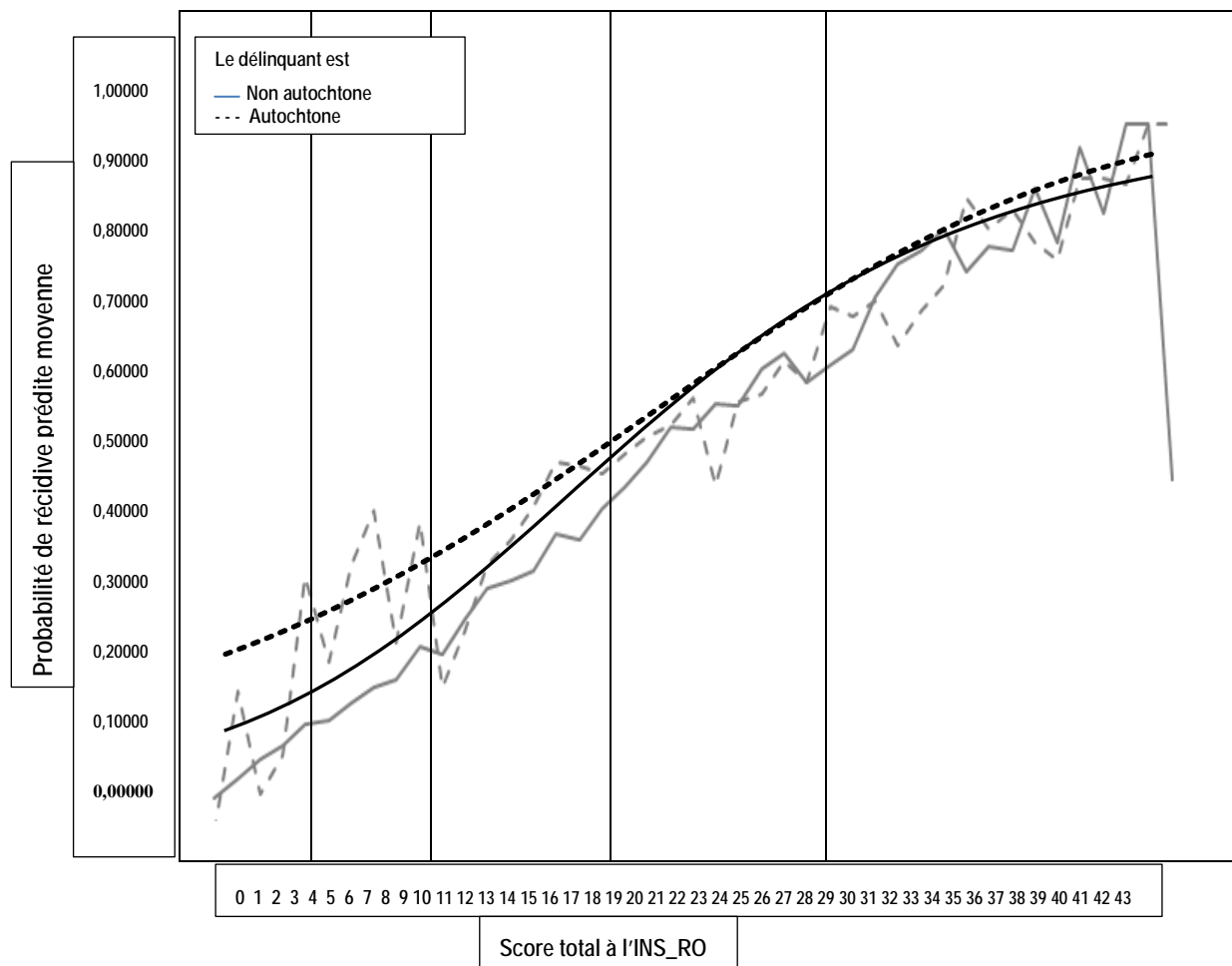
La plupart des échelles d'évaluation du risque ont tendance à incorporer au moins certains renseignements tirés des huit principaux facteurs de risque de récurrence (Andrews et Bonta, 2010) : les antécédents de comportement criminel, la personnalité procriminelle, les fréquentations procriminelles, les attitudes procriminelles, les problèmes familiaux ou conjugaux, les problèmes à l'école ou au travail, la mauvaise utilisation du temps libre et la toxicomanie. Une méta-analyse récente de 49 échantillons indépendants ($n = 57\,315$ délinquants autochtones et $204\,977$ délinquants non autochtones) a permis de constater que les huit principaux facteurs de risque prédisaient tous significativement la récurrence générale et violente chez les délinquants autochtones (le d de Cohen variant entre 0,11 et 0,56; Gutierrez et al., 2013). Toutefois, dans tous les domaines sauf deux (attitudes procriminelles et mauvaise utilisation du temps libre), la validité prédictive était moindre chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones.

Dans une autre méta-analyse, Wilson et Gutierrez (2014) ont examiné différentes versions des échelles d'évaluation du risque de l'Inventaire du niveau de service (INS) auprès de 15 échantillons uniques ($n = 21\,807$ délinquants autochtones et $42\,515$ délinquants non autochtones). Les scores totaux à l'INS prédisaient significativement la récurrence générale chez les délinquants autochtones avec une validité modérée ($d = 0,62$), et toutes les sous-échelles prédisaient elles aussi la récurrence (d variant entre 0,24 et 0,60). Cependant, un peu comme dans Gutierrez et al. (2013), cinq des huit sous-échelles (antécédents criminels, problèmes à l'école ou au travail, fréquentations, alcool/drogues et attitude-orientation procriminelle) affichaient une validité prédictive moindre chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones.

Wilson et Gutierrez (2014) ont également examiné l'étalonnage de l'INS (révision de l'Ontario) auprès d'un seul échantillon composé de $1\,692$ délinquants autochtones et $24\,758$ délinquants non autochtones provenant de Wormith et Hogg (2012). Suivant Reynolds (2000), cette étude calculait des équations de régression logistique distinctes (intercept, statistique) pour les deux groupes. Comme le montre le graphique 1, les taux de récurrence prédits à l'aide de l'INS-RO étaient bien étalonnés pour ce qui est des

délinquants autochtones ayant obtenu un score modéré ou élevé, mais les taux de récidive absolus étaient sous-estimés pour les délinquants autochtones ayant obtenu un score faible. Autrement dit, chez les délinquants autochtones ayant obtenu un score faible à l'INS-RO, les taux de récidive étaient plus élevés que ce que l'échelle d'évaluation du risque aurait prédit. Les échelles actuarielles d'évaluation du risque pourraient donc en fait sous-classifier les délinquants autochtones.

Graphique 1 : Lignes prolongées du modèle de régression logistique illustrant l'ajustement optimal (en noir) et les taux de récidive absolus de base (en gris) selon le score total à l'INS-RO pour chaque groupe. Les lignes verticales indiquent les catégories de risque en fonction des scores totaux à l'INS-RO : très faible (0-4), faible (5-10), moyen (11-19), élevé (20-29) et très élevé (30-43). Adapté de « Does one size fit all?: A meta-analysis examining the predictive ability of the Level of Service Inventory (LSI) with Indigenous offenders », par H. A. Wilson et L. Gutierrez, 2014, *Criminal Justice and Behaviour*, 41, p. 211.



En ce qui concerne les délinquants sexuels, une méta-analyse est disponible, quoique sa portée soit faible, laquelle examine l'utilisation de la Statique-99R et de la Statique-2002R auprès des délinquants autochtones (Babchishin et al., 2012). Cette étude comprenait cinq échantillons de la Statique-99R ($n = 319$ délinquants sexuels autochtones et 1 269 délinquants sexuels non autochtones) et trois échantillons de la Statique-2002R ($n = 209$ délinquants sexuels autochtones et 955 délinquants sexuels non autochtones). Elle a établi que la Statique-99R prédisait la récidive sexuelle à des niveaux de validité prédictive élevés comparables chez les délinquants autochtones et non autochtones (valeur AUC de 0,71 vs 0,74). Pour sa part, la Statique-2002R arrivait à prédire la récidive sexuelle chez les délinquants autochtones (valeur AUC = 0,61), mais la taille d'effet était petite et la validité était moindre que chez les délinquants non autochtones (valeur AUC = 0,76).

Bien qu'elles ne soient pas de nature méta-analytique, deux études connexes comportant des échantillons de grande taille viennent valider l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), un outil d'évaluation du risque faisant appel au jugement professionnel structuré qui est employé par le Service correctionnel du Canada (SCC) auprès de tous les délinquants sous responsabilité fédérale (SCC, 2014; Motiuk, 1993). L'EFS comprend 137 éléments dichotomiques répartis dans trois sous-échelles, soit les antécédents criminels, la gravité des délits et les antécédents de délinquance sexuelle (cette dernière n'ayant toutefois pas été validée).

En examinant la validité conceptuelle de l'échelle, Helmus et Forrester (2014a) ont analysé toutes les évaluations des facteurs statiques effectuées de 1997 à 2012, à savoir 12 265 évaluations de délinquants autochtones et 52 340 évaluations de délinquants non autochtones. De façon générale, 59 % des délinquants autochtones ont obtenu une cote de risque élevée au jugement professionnel final, comparativement à 38 % des délinquants non autochtones. Les cotes de risque élevées attribuées aux délinquants autochtones ne s'expliquent qu'en partie par les facteurs de risque. Si l'on considère la somme de tous les éléments liés aux antécédents criminels et à la gravité des délits, la probabilité d'être déclaré à risque élevé était encore 1,3 fois plus élevée chez les délinquants autochtones. En d'autres mots, pour les mêmes antécédents criminels et la même gravité des délits qu'un délinquant non autochtone, le personnel du SCC était encore plus susceptible de considérer un délinquant autochtone comme présentant un risque statique élevé.

Dans une deuxième étude de l'EFS, Helmus et Forrester (2014b) ont examiné les données d'un suivi sur cinq ans (révocation, réincarcération et réincarcération pour infraction avec violence) effectué auprès d'un sous-ensemble de 1 649 délinquants autochtones et 7 061 délinquants non autochtones. Un peu comme dans les méta-analyses précédentes, Helmus et Forrester ont constaté que les scores totaux obtenus aux sous-échelles de l'EFS et la cote finale (d'après le jugement professionnel structuré) prédisaient généralement tous deux la récidive, tant chez les délinquants autochtones (valeurs AUC entre 0,47 et 0,76) que chez les délinquants non autochtones (valeurs AUC entre 0,54 et 0,83), même si la validité prédictive était plutôt faible chez les délinquants autochtones (quoique plus élevée dans le cas des délinquantes autochtones), et moindre par rapport aux délinquants non autochtones (cette constatation s'applique à la fois aux scores totaux obtenus aux sous-échelles et à la cote de risque établie au moyen du jugement professionnel structuré). Il est intéressant de noter que la somme mécanique des éléments liés aux antécédents criminels dans l'EFS, affichait une validité prédictive considérablement plus élevée que la cote globale établie au moyen du jugement professionnel structuré, et ce, pour tous les sous-groupes examinés. Il serait peut-être donc préférable d'utiliser cette sous-échelle au lieu de se fier au jugement professionnel structuré.

Explications possibles des écarts dans les constatations

Bien que les données empiriques résultant de la recherche viennent généralement appuyer la validité prédictive des échelles d'évaluation du risque pour les délinquants autochtones, cette validité a invariablement tendance à être plus faible que pour les délinquants non autochtones. Toutefois, on ne sait pas au juste d'où vient cette tendance. Gutierrez et ses collègues (2013) ont émis l'hypothèse qu'elle pourrait s'expliquer par une limitation de l'intervalle découlant d'un effet de plafonnement. Par exemple, il pourrait être difficile de faire la distinction entre les récidivistes et les non-récidivistes si tous les délinquants autochtones obtiennent une cote de risque élevée. Cette explication est cependant peu probable. Les distributions égales (p. ex., un taux de réponse positive de 50 %) maximisent l'efficacité statistique et offrent la meilleure protection contre la limitation de l'intervalle. Or, les taux de récidive se situent souvent bien en-deçà de 50 % et les échelles d'évaluation du risque sont étalées vers la droite, un nombre moindre de délinquants obtenant une cote de risque parmi les plus élevées. Si l'on examine les données descriptives pour la majeure partie des recherches susmentionnées, on constate que les cotes de risque et les taux de récidive supérieurs chez les délinquants autochtones créent souvent une distribution plus optimale de la validité prédictive, par opposition à une limitation de l'intervalle (autrement dit, les délinquants non autochtones sont plus susceptibles d'afficher un effet de plancher que les délinquants autochtones d'afficher un effet de plafonnement).

Plus récemment, Wilson et Gutierrez (2014) ont synthétisé la littérature sur le sujet et ont proposé quatre explications possibles de la tendance à la discrimination moindre parmi les délinquants autochtones dans les échelles d'évaluation du risque. La première est la discrimination raciale au sein du système de justice pénale. Il peut être plus ardu pour les échelles d'évaluation du risque de faire la distinction entre les délinquants à risque faible et à risque élevé si les taux de récidive sont accrus par des préjugés systémiques, rendant les outils d'évaluation du risque courants moins prédictifs auprès des délinquants autochtones. En plus de gonfler artificiellement la délinquance antérieure et la récidive chez les délinquants autochtones, ces préjugés peuvent modifier les seuils applicables aux facteurs de risque. Autrement dit, si les délinquants autochtones sont plus exposés aux facteurs de risque et plus susceptibles de se faire détecter et poursuivre pour comportement criminel, il est possible qu'un nombre accru de facteurs de risque soit nécessaire pour prédire la récidive chez ces délinquants.

La deuxième explication possible réside dans le fait que même si les facteurs de risque de récidive sont les mêmes pour les délinquants autochtones et non autochtones, les délinquants autochtones affichent beaucoup plus de facteurs de risque, surtout en raison de désavantages historiques, sociaux et économiques. La validité prédictive d'un facteur peut être faible pour les délinquants autochtones parce que les délinquants obtenant une cote de risque faible risquent tout de même de présenter un risque élevé selon d'autres facteurs, comparativement aux délinquants non autochtones (Wilson et Gutierrez, 2014). Cette hypothèse suppose que la validité moindre parmi les délinquants autochtones ne devrait pas être aussi problématique si l'on examine les scores totaux obtenus aux échelles d'évaluation du risque, car ces scores tiendraient vraisemblablement compte des autres facteurs, ou du moins d'un grand nombre d'entre eux. Plus l'échelle d'évaluation du risque est détaillée, plus la validité devrait s'améliorer.

La troisième explication examinée par Wilson et Gutierrez (2014) tient au fait que les facteurs de risque négligent la situation actuelle et passée unique des Autochtones. À titre d'exemple, Wilson et Gutierrez (2014) avancent l'hypothèse que les conceptualisations élargies de la famille dans les communautés autochtones ne sont peut-être pas incorporées à l'évaluation des facteurs de risque liés aux relations familiales et conjugales. Cette hypothèse se rapproche de l'argument d'Helmus et de ses collègues (2012), selon lequel les concepts pertinents pour le risque sont peut-être les mêmes pour les

délinquants autochtones et non autochtones, mais les *indicateurs* de ces concepts ou la signification de ces indicateurs peuvent différer. Par exemple, il est possible que la toxicomanie soit révélatrice de problèmes de maîtrise de soi chez les délinquants non autochtones, mais reflète l'automédication en vue de composer avec un traumatisme ou d'autres conditions défavorables chez les délinquants autochtones. Il pourrait donc être possible d'élaborer des échelles d'évaluation du risque ayant une validité équivalente pour les délinquants autochtones et non autochtones, si les indicateurs des concepts sous-jacents sont définis de manière à pouvoir être généralisés à différentes cultures. Pour ce faire, il faudrait rédiger des manuels de codage indiquant précisément comment ces concepts associés au risque peuvent se manifester de façon particulière chez les délinquants autochtones.

Une quatrième hypothèse veut que certains facteurs de risque uniques aux délinquants autochtones ne soient pas suffisamment représentés dans les échelles d'évaluation du risque actuelles. Il faudrait donc créer des échelles d'évaluation du risque propres aux délinquants autochtones, ou incorporer des facteurs de risque adaptés à la culture aux outils d'évaluation actuels. À titre d'exemple, Heckbert et Turkington (2001) ont avancé que l'isolement culturel ou spirituel (p. ex., le système des réserves et les effets de l'assimilation dus aux pensionnats) constitue un enjeu important pour les Autochtones au sein du système de justice, et qu'il joue un rôle appréciable dans la guérison des délinquants ainsi que leur réinsertion sociale dans la collectivité. Comme autres exemples de facteurs propres à la culture soulevés dans la littérature, mentionnons la perte de la langue maternelle (Ellerby et McPherson, 2005; Laprairie, 1996; Mann, 2009); l'impact des pensionnats (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Mann, 2009); le manque ou la perte de fierté envers le patrimoine (Heckbert et Turkington, 2001); et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (Mann, 2012). Malheureusement, comme l'ont observé Gutierrez et ses collègues (2013), peu de recherches ont testé empiriquement le lien entre ces facteurs de risque potentiels et la récidive, d'où notre connaissance limitée quant à l'utilité de ces facteurs dans la prédiction du risque. Il se peut que les délinquants autochtones obtiennent un score élevé à des éléments culturels qui ne font pas partie de l'évaluation du risque à l'heure actuelle, ce qui expliquerait la capacité prédictive moindre en ce qui a trait aux délinquants autochtones.

Conclusions et recommandations

Dans le domaine correctionnel, les pratiques exemplaires comprennent l'emploi d'échelles structurées d'évaluation du risque validées par la recherche empirique pour orienter le processus décisionnel. Ces échelles supposent que les délinquants évalués se rapprochent de ceux pour qui l'échelle a été créée ou auprès de qui elle a été validée, une supposition qui s'avère souvent appropriée. Bien que chaque délinquant soit unique, les échelles d'évaluation du risque devraient s'appliquer tant que les délinquants ne sont pas significativement différents de ceux visés par la recherche d'une façon pertinente pour le risque. Étant donné que les délinquants autochtones sont surreprésentés à pratiquement chaque étape du système de justice pénale et affichent un niveau élevé de risque et de besoins, il est non seulement justifié mais nécessaire d'accorder une attention particulière à l'application des outils d'évaluation du risque auprès de ce groupe. Quel que soit l'outil employé (échelle actuarielle ou jugement professionnel structuré), il est nécessaire de valider ces outils auprès des délinquants autochtones.

Nous savons, grâce aux recherches réalisées jusqu'à maintenant, que les facteurs de risque standards et certaines des échelles structurées d'évaluation du risque couramment utilisées (p. ex., la famille d'échelles de l'INS et la Statique-99R) arrivent à prédire la récidive chez les délinquants autochtones et que, par

conséquent, leur utilisation convient à la pratique correctionnelle. Une bonne partie des recherches effectuées repose sur de très vastes échantillons ou sur des études méta-analytiques. Toutefois, il importe de noter que même si l'emploi de ces outils est défendable auprès des délinquants autochtones, leur validité est moindre par rapport aux délinquants non autochtones, qu'il s'agisse d'une échelle actuarielle ou d'un jugement professionnel structuré. Il faut donc faire montre d'une grande prudence dans les évaluations menées auprès de ce groupe, particulièrement en ce qui a trait aux décisions qui changent une vie (p. ex. les désignations à titre de délinquant dangereux). Néanmoins, puisque ces échelles continuent à prédire la récidive avec une validité modérée, il n'est pas défendable d'abandonner leur utilisation à moins de les remplacer par une méthode dont la validité supérieure a été démontrée empiriquement. En ce qui concerne les délinquants autochtones canadiens, les données probantes actuelles sont suffisantes pour appuyer l'utilisation appliquée des instruments de l'INS pour prédire la récidive générale, ainsi que de la Statique-99R pour prédire la récidive sexuelle.

Les délinquants autochtones étant désavantagés dans pratiquement chaque décision du système de justice pénale (p. ex., classements à un niveau de sécurité, taux d'octroi de la libération conditionnelle) et ayant de plus longs antécédents criminels, nous ne pouvons pas éliminer la possibilité que les délinquants autochtones soient victimes de discrimination dans le processus décisionnel correctionnel. L'un des meilleurs moyens de lutter contre les préjugés dans le processus décisionnel consiste à prendre appui sur des méthodes objectives, structurées et empiriquement défendables. Conceptuellement, il est possible que les échelles de jugement professionnel structuré disposent d'une marge de manœuvre accrue pour tenir compte des différences culturelles, mais aucune donnée empirique ne vient prouver l'avantage de cette méthode pour ce qui est d'améliorer la validité ou de réduire les préjugés. En revanche, les données probantes tirées du SCC indiquent que les méthodes de jugement professionnel structuré peuvent en fait augmenter les préjugés contre les délinquants autochtones, en leur attribuant une cote de risque plus élevée que les délinquants non autochtones présentant les mêmes facteurs de risque (Helmus et Forrester, 2014a). L'emploi d'échelles actuarielles n'élimine peut-être pas ces préjugés (p. ex., la cotation des éléments individuels exige tout de même une certaine subjectivité), mais devrait les réduire tout en accroissant l'objectivité, la transparence et l'uniformité des évaluateurs.

Nous ignorons par contre pourquoi la validité prédictive est moindre chez les délinquants autochtones (tant au chapitre de la discrimination moindre que des erreurs accrues dans l'étalonnage). Il est nécessaire de mieux comprendre ces écarts afin d'améliorer l'évaluation du risque que présente ce sous-groupe de délinquants, et de déterminer comment intervenir pour réduire le risque. Les recherches qui seront menées à l'avenir devraient donc se pencher sur la signification des facteurs de risque couramment utilisés (ce qui permettra de cerner pourquoi leur validité peut être moindre chez les délinquants autochtones), en plus d'étudier la possibilité d'ajouter des facteurs de risque adaptés à la culture pour ce groupe.

Références

- Ægisdóttir, S., White, M. J., Spengler, P. M., Maugherman, A. S., Anderson, L. A., Cook, R. S., Nichols, C. N., Lampropoulos, G. K., Walker, B. S., Cohen, G. et Rush, J. D. (2006). The meta-analysis of clinical judgment project: Fifty-six years of accumulated research on clinical versus statistical prediction. *The Counseling Psychologist*, 34, 341-382. doi: 10.1177/0011000005285875
- Affaires autochtones et du Nord Canada. (2015). *Peuples et collectivités autochtones : Premières Nations*. Repéré à : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100013791/1100100013795>
- Aiken, L. R. (1985). *Psychological testing and assessment* (5^e éd.). Newton, MA : Allyn and Bacon.
- Andrews, D. A. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5^e éd.). Newark, NJ : LexisNexus/Anderson.
- Babchishin, K. M. (2013). *Sex offenders do change on risk-relevant propensities: Evidence from a longitudinal study of the ACUTE-2007*. Dissertation doctorale inédite, Université Carleton, Ottawa, Ontario.
- Babchishin, K. M., Blais, J. et Helmus, L. (2012). Do static risk factors predict differently for Indigenous sex offenders? A multi-site comparison of the original and revised Static-99 and Static-2002 scales. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 54, 1-43. doi: 10.3138/cjccj.2010.E.40
- Brouillette-Alarie, S., Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et Helmus, L. M. (2015). Latent constructs of static risk scales for the prediction of sexual recidivism: A 3-factor solution. *Assessment*. Prépublication. doi: 10.1177/1073191114568114
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2014). *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2013-2014*. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Par-delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*. Ottawa, Ontario : Rapport inédit.
- Dawes, R. M., Faust, D. et Meehl, P. E. (1989). Clinical versus actuarial judgment. *Science*, 243, 1668-1674. doi: [10.1126/science.2648573](https://doi.org/10.1126/science.2648573)
- Dell, C. A. et Boe, R. (2000). *Un examen des facteurs liés au risque et aux besoins entre les détenues autochtones et de race blanche*. Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Ellerby, L. A. et MacPherson, P. (2002). *Profil des délinquants sexuels autochtones : analyse comparative visant à déterminer les caractéristiques des délinquants sexuels autochtones et non autochtones en vue d'améliorer les stratégies d'évaluation et de traitement destinées à cette clientèle* (rapport de recherche n° R-122). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Ewert v. Canada, 2015 FC 1093.

- Grove, W. M., Zald, D. H., Lebow, B. S., Snitz, B. E. et Nelson, C. (2000). Clinical versus mechanical prediction: A meta-analysis. *Psychological Assessment*, *12*, 19-30. doi: [10.1037//1040-3590.12.1.19](https://doi.org/10.1037//1040-3590.12.1.19)
- Gutierrez, L., Wilson, H. A., Rugge, T. et Bonta, J. (2013). The prediction of recidivism with Indigenous offenders: A theoretically informed meta-analysis. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, *55*, 55-99. doi: 10.3138/cjccj.2011.E.51
- Hanson, R. K. (2005). Twenty years of progress in violence risk assessment. *Journal of Interpersonal Violence*, *20*, 212-217.
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2009). The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 118 prediction studies. *Psychological Assessment*, *21*, 1-21. doi: 10.1037/a0014421
- Heckbert, D. et Turkington, D. (2001). *Points tournants : Étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones*. Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Helmus, L. M. (2015). *Developing and validating a risk assessment scale to predict inmate placements in administrative segregation in the Correctional Service of Canada*. Dissertation doctorale inédite, Université Carleton, Ottawa, Canada.
- Helmus, L., Babchishin, K. M. et Blais, J. (2012). Predictive accuracy of dynamic risk factors for Indigenous and non-Indigenous sex offenders: An exploration comparison using STABLE-2007. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *56*, 856-876. doi: 10.1177/0306624X11414693
- Helmus, L. et Forrester, T. (2014a). *Validité conceptuelle de l'évaluation des facteurs statiques dans le processus d'évaluation initiale des délinquants* (rapport de recherche n° R-309). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Helmus, L. et Forrester, T. (2014b). *Évaluation des facteurs statiques au cours du processus d'évaluation initiale des délinquants : lien avec les décisions de mise en liberté et les résultats dans la collectivité* (rapport de recherche n° R-339). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Holsinger, A. M., Lowenkamp, C. T. et Latessa, E. J. (2006). Exploring the predictive validity of the Level of Service Inventory-Revised with Native American offenders. *Journal of Criminal Justice*, *34*, 331-337. doi: 10.1016/j.jcrimjus.2006.03.009
- Johnston, J. C. (2000). Enquêtes sur les délinquants autochtones sous responsabilité fédérale : Un sommaire. *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, *12*, 25-27.
- Joint Committee on Standards for Educational and Psychological Testing de l'American Educational Research Association, de l'American Psychological Association et du National Council on Measurement in Education. (2014). *Standards for educational and psychological testing*. Washington D.C. : American Educational Research Association.
- LaPrairie, C. (1996). *Les services correctionnels pour autochtones au Canada*. Ottawa, Ontario : Solliciteur général Canada.

- LaPrairie, C. (1997). Reconstructing theory: Explaining Aboriginal overrepresentation in the criminal justice system in Canada. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 30(1), 39-54.
- Malamuth, N., Sockloskie, R., Koss, M. et Tanaka, J. (1991). The characteristics of aggressors against women: Testing a model using a national sample of college students. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59, 670-681. doi: 10.1037//0022-006X.59.5.670
- Mann, M. (2009). *De bonnes intentions, des résultats décevants : Rapport d'étape sur les services correctionnels fédéraux pour Autochtones*. Ottawa, Ontario : Bureau de l'enquêteur correctionnel.
- Mann, M. (2012). *Sentencing Aboriginal Offenders: The Honour of the Crown, Reconciliation and Rehabilitation of the Rule of Law*. Thèse de maîtrise inédite, Université Queen's, Kingston, Ontario.
- Martel, J., Brassard, R. et Jaccoud, M. (2011). When two worlds collide: Aboriginal risk management in Canadian corrections. *British Journal of Criminology*, 51, 235-255.
- Motiuk, L. L. (1993). Le point sur la capacité d'évaluer le risque. *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 5(2), 14-18.
- Nahanee, T. A. (1996). Profil des délinquants sexuels autochtones sous responsabilité fédérale. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 8(2). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- R. c. Gladue, [1999] 1 R.C.S. 688.
- Rastin, C. J. et Johnson, S. L. (2002). Les délinquants sexuels inuits : Caractéristiques relatives aux victimes, aux infractions et à la récidive. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 14(3). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Reynolds, C. R. (2000). Methods for detecting and evaluating cultural bias in neuropsychological tests. Dans E. Fletcher-Janzen, T. L. Strickland et C. R. Reynolds (dir.), *Handbook of Cross-Cultural Neuropsychology* (p. 249-285). New York : Plenum.
- Rojas, E. Y. et Gretton, M. (2007). Background, offence characteristics, and criminal outcomes of Indigenous youth who sexually offend: A closer look at Indigenous youth intervention needs. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19, 257-283. doi: 10.1177/107906320701900306
- Sécurité publique Canada (2015). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition – Rapport annuel 2014*. Ottawa, Ontario : Auteur.
- Service correctionnel du Canada. (2014). *Planification correctionnelle et profil criminel. Directive du commissaire 705-6*. Ottawa, Ontario : Auteur.
- Shepherd, S. M., Adams, Y., McEntyre, E. et Walker, R. (2014). Violence risk assessment in Australian Indigenous offender populations: A review of the literature. *Psychology, Public Policy, and Law*, 20, 281-293. doi: 10.1037/law0000017

- Singh, J. P., Desmarais, S. L., Hurducas, C., Arbach-Lucioni, K., Condemarin, C., Dean, K., ..., Otto, R. K. (2014). International perspectives on the practical application of violence risk assessment: A global survey of 44 countries. *International Journal of Forensic Mental Health, 13*, 193-206. doi: 10.1080/14999013.2014.922141
- Sioui, R. et Thibault, J. (2002). Examen du potentiel de réinsertion sociale des délinquants autochtones. *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle, 14*, 49-51.
- Statistique Canada. (2006). La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada. *Juristat, 26*(3). N° 85-002-XIF au catalogue. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2013). *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits* (99-011-X2011001). Ottawa, Ontario : Auteur.
- Trevethan, S., Auger, S., Moore, J. P., MacDonald, M. et Sinclair, J. (2001). *Les conséquences du démantèlement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones* (rapport de recherche n° R-113). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Trevethan, S., Moore, J. P. et Rastin, C. J. (2002). Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle, 14*(3). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Warne, R. T., Yoon, M. et Price, C. J. (2014). Exploring the various interpretations of “test bias”. *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology, 20*, 570-582. doi: 10.1037/a0036503
- Williams, S., Vallée, S. et Staubli, B. (1997). *Délinquants sexuels autochtones : Allier la guérison spirituelle au traitement cognitivo-comportemental*. Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada.
- Wilson, H. A. et Gutierrez, L. (2014). Does one size fit all?: A meta-analysis examining the predictive ability of the Level of Service Inventory (LSI) with Indigenous offenders. *Criminal Justice and Behaviour, 41*, 196-219. doi: 10.1177/0093854813500958
- Wormith, J. S. et Hogg, S. M. (2012). *The predictive validity of Indigenous offender recidivism with a general risk/needs assessment inventory*. Saskatoon, Saskatchewan : Unité de l'efficacité des programmes, de la statistique et de la recherche appliquée, ministère de la Sécurité communautaire et des Affaires correctionnelles.